



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 11

No. FDS : 289885
V001.6

Pril Zitrone / Citron

Révision: 25.04.2017

Date d'impression: 14.09.2017

Remplace la version du: 21.02.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Pril Zitrone / Citron

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
liquide vaisselle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie. AG, Pratteln
Salinenstrasse 61
CH-4133 Pratteln
Téléphone: ++41-(0)61-825 7000
Fax: ++41-(0)61-825 7434

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH208 Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	500-234-8		>= 5- < 8 %	Irritation cutanée 2; Cutané(e) H315 Lésions oculaires graves 1 H318 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412
Alkyldiméthylamidopropylebétaine, coco 61789-40-0	263-058-8		>= 1- < 3 %	Lésions oculaires graves 1 H318 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N- oxydes 68955-55-5	273-281-2		>= 1- < 2 %	Toxicité aiguë 4 H302 Irritation cutanée 2 H315 Lésions oculaires graves 1 H318 Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	220-120-9		>= 50- < 75 PPM	Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411 Toxicité aiguë 4; Oral(e) H302 Irritation cutanée 2 H315 Sensibilisant de la peau 1 H317 Lésions oculaires graves 1 H318

Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Déplacer la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Eloigner les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation : irritation de la trachée, toux. L'inhalation de grandes quantités peut engendrer un laryngospasme avec essoufflement.

En cas de contact avec la peau : irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement, brûlure).

En cas de contact avec les yeux : irritation modérée à forte des yeux (rougeur, gonflement, brûlure, larmoiement)

En cas d'ingestion : l'ingestion peut causer des irritations de la bouche, de la gorge, de l'œsophage, des diarrhées et des vomissements. Le vomissement peut entraîner des lésions par aspiration dans les poumons.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec la peau : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique

En cas d'ingestion : ne pas faire vomir. Administration d'une unique boisson non gazeuse (eau ou thé)

En cas d'ingestion : en cas d'ingestion de grandes quantités, ou d'une quantité inconnue, administrer un antimoine (Diméticone ou Siméticone)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Néant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxyde de carbone mortel peuvent se former par pyrolyse.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de fuite de grandes quantités, informer les sapeur-pompiers.
Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

En cas d'utilisation conforme à la destination, pas besoin de mesures particulières.

Mesures d'hygiène:

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements souillés ou trempés immédiatement. Laver avec beaucoup d'eau toute contamination qui peut entrer en contact avec la peau. Soins de la peau.

Equipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au sec entre + 5 et + 40°C
Respecter la réglementation de stockage commun.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

liquide vaisselle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel****8.1. Paramètres de contrôle**

Valable pour
Suisse

Ne contient pas d'ingrédients soumis à des valeurs d'exposition limite

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:
Pas nécessaire.

Protection des mains:

En cas de contact direct avec le produit, des gants de protection chimique en nitrile (épaisseur > 0.1mm, temps de passage > 480 min., classe 6) sont recommandés selon la norme EN 374. En cas de contact prolongé ou répété, tenir compte qu'en pratique, le temps de pénétration peut s'avérer considérablement plus court que celui annoncé dans la norme EN 374. Toujours vérifier que les gants de protection sont bien adaptés aux spécificités du poste de travail (stress mécanique ou thermique, propriétés anti-statiques, etc..). Les gants doivent être remplacés aux premiers signes de faiblesse. Nous recommandons de remplacer régulièrement les gants à usage unique et d'élaborer avec l'aide d'un fabricant de gants ou de l'INRS des consignes au poste de travail pour le port des gants.

Protection des yeux:
Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:
Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les données suivantes sont d'application pour tout le mélange

a) Aspect	liquide clair, visqueux jaune
b) Odeur	citronné
c) seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
d) pH (20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit; Solv.: Pas)	7,0 - 8,0
e) Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
g) Point d'éclair	100 °C (212 °F) Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C. Préparation aqueuse.
h) Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
i) inflammabilité (solide, gaz)	Il n'y a pas de données / Non applicable
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
k) Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
l) Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
m) densité relative Densité (20 °C (68 °F))	1,029 - 1,039 g/cm ³
n) solubilité(s)	Soluble dans l'eau
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
p) Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
q) Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
r) Viscosité (Brookfield; Appareil: LVDV II+; 20,0 °C (68 °F); fréq. rot.: 6,0 min ⁻¹ ; Broche N°: 31; Conc.: 100 % produit; Solv.: Pas)	2.200 - 2.700 mpa.s
s) Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
t) Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité orale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	LD50	4.100 mg/kg	rat	OECD 401
Alkyldiméthylamidopropylebétaine, coco 61789-40-0	LD50	6.400 mg/kg	rat	non spécifié
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N- oxydes 68955-55-5	LD50	846 mg/kg	rat	OECD 401
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Estimation de la toxicité aiguë (ETA) LD50	670 mg/kg 670 - 784 mg/kg	rat	ExpertJudgm. EPA Guideline

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD 402
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N- oxydes 68955-55-5	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD 402
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	EPA OPP 81-2 (Acute Dermal Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Conclusion	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	irritant	4 h	lapins	OECD 404
Alkyldiméthylamidoprop ylebétaine, coco 61789-40-0	modérément irritant	4 h	lapins	OECD 404
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	Catégorie 2 (irritant)	4 h	lapins	OECD 404
1,2-benzisothiazole- 3(2H)-one 2634-33-5	modérément irritant	4 h	lapins	EPA OPP 81-5 (Acute Dermal Irritation)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Le mélange est classé sur base de données expérimentales de mélanges similaires testés en accord avec règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, le document de guidance de l'ECHA sur l'application des critères CLP et les recommandations AISE. Des données toxicologiques importantes, sur les substances reprises dans la Section 3 suivent.

Conformément aux données expérimentales d'un test OCDE 437 et d'un test OCDE 405 modifié réalisé avec un mélange similaire, le produit doit être classé irritant oculaire catégorie 2

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Conclusion	Type de test	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD 406
Alkyldiméthylamidopropylebétaine, coco 61789-40-0	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	Magnusson and Kligman Method
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD 406
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	Magnusson and Kligman Method
	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD 429

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD 471
	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD 476
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	négatif	oral : gavage		souris	OECD 475
Alkyldiméthylamidopropylebétaine, coco 61789-40-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD 471
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD 471
	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		EU Method B.17 (Mutagenicity)
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	négatif	oral : gavage		souris	non spécifié
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD 471
	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD 476
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	négatif	oral : gavage		souris	OECD 474
	négatif	oral: non spécifié		rat	OECD 486

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	NOAEL=225 mg/kg	oral : gavage	90 days once daily, 5 times a week	rat	OECD 408
Alkyldiméthylamidopropylebétaine, coco 61789-40-0	NOAEL=1.000 mg/kg	oral : gavage	28 days 1 x/day, 5 x/week	rat	EU Method B.7 (Repeated Dose (28 Days) Toxicity (Oral))
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	NOAEL=40 mg/kg	oral : gavage	31 - 56 ddaily	rat	OECD 422
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	NOAEL=10 mg/kg	oral : gavage	90 days daily	rat	OECD 408

Toxicité pour la reproduction:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Classification	Espèces	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	NOAEL P = 300 mg/kg NOAEL F1 = 300 mg/kg	Two generation study oral : eau sanitaire		rat	OECD 416
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	NOAEL P = 100 mg/kg	screening oral : gavage	31 - 56 d	rat	OECD 422

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité (Poisson):**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	LC50	7,9 mg/l	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
	NOEC	0,1 mg/l	28 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 204 (Fish, Prolonged Toxicity Test: 14-day Study)
Alkyldiméthylamidopropylebétaine, coco 61789-40-0	LC50	6,7 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	ISO 7346-1 (Determination of the Acute Lethal Toxicity of Substances to a Freshwater Fish [Brachydanio rerio Hamilton-Buchanan (Teleostei, Cyprinidae)])
	NOEC	0,135 mg/l	100 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD 210 (fish early life stage toxicity test)
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	LC50	1,5 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	LC50	1,4 mg/l	96 h	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
	NOEC	0,21 mg/l	30 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 215 (Fish, Juvenile Growth Test)

Toxicité (Daphnia):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	EC50	79 mg/l	24 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Alkyldiméthylamidopropylebétaine, coco 61789-40-0	EC50	3,7 mg/l	24 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	EC50	2,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	EC50	1,05 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité (Algues):

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	EC50	2,6 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	DIN 38412-09
Alkyldiméthylamidopropylebétaine, coco 61789-40-0	EC50	2,6 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	EC50	0,24 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	0,075 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	EC50	0,11 mg/l	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	EC10	0,04 mg/l	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Biodégradation	Méthode
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	facilement biodégradable	aérobie	77 - 79 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)
Alkyldiméthylamidopropylebé taine, coco 61789-40-0	facilement biodégradable	aérobie	86 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
amines, alkyl en C12-18 diméthyles, N-oxydes 68955-55-5	facilement biodégradable	aérobie	97 - 100 %	EU Method C.9 (Biodegradation: Zahn-Wellens Test)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	Rapidement dégradable	aérobie	82 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
		non spécifié	> 70 %	OECD Guideline 309 (Aerobic Mineralisation in Surface Water Simulation Biodegradation Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Facteur de bioconcen- tration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
-----------------------------------	--------	--	-----------------------	---------	-------------	---------

Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium 68891-38-3	0,3				23 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one 2634-33-5	< 3					EU Method A.8 (Partition Coefficient)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Les emballages entièrement vides doivent être éliminés avec les déchets urbains.

Code de déchet

20 01 30 déchets municipaux, fractions collectées séparément, détergents sans substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

4.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Indication des composants selon 648/2004/CE

5 - 15 %	agents de surface anioniques
< 5 %	agents de surface amphotères
	agents de surface non ioniques
Autres ingrédients	Parfums
	Limonene
	Citral
	Linalool
	agents de conservateurs
	Benzisothiazolinone
	Methylisothiazolinone
	enzymes

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente 2,3,9,11,12,16 à la ou aux sections :